

M. Turgeon lui-même, eut lieu à Montréal.

Ce qui s'y passa vous allez le savoir par le récit que l'agent belge en fit à son syndicat, dans une lettre en date du 18 novembre (Lettre No. 15).

" Québec, ce 18 novembre 1905.

" M. F. DeJardin, Anvers,

Ainsi que mon courrier No. 3 vous l'indiquait, la réunion annoncée a eu lieu à la date indiquée. La question de la cession d'un grand domaine et l'intérêt pouvant en résulter pour le pays, a été traitée et résolue affirmativement. Plusieurs députés assistaient à cette réunion. Ensuite il m'a été remis un plan de la ligne ferrée ; je vous en adresse un exemplaire. Ce qui est marqué en vert représente une superficie de 500,000 acres, éventuellement, la concession à demander...

" Quand j'aurai terminé l'étude de la concession du terrain, je ne serais pas étonné que le ministre ne me renvoie en Belgique avec mission de traiter l'affaire aux conditions qu'il décidera, après s'être mis d'accord avec ses collègues. ... Y A EN EFFET DES CHOSES QUI S'EXPLIQUENT MIEUX EN QUELQUES MOTS. de vive voix, QUE PAR LETTRES LES PLUS EXPLICITES: rien cependant n'est décidé à cet égard.....

" Sincèrement à vous  
BARON DE L'EPINE."

Le même jour où le Baron de l'Epine donnait ces détails à son syndicat, il écrivait une lettre à M. F. A. Gendron, député, pour lui dire que ce jour-là il s'était rendu au département des Terres avec le plan qu'il tenait de M. Gendron, et les rapports officiels d'un Monsieur Thompson, un employé du département des Terres et il ajoutait : (Lettre No. 14).

" J'ai communiqué ces renseignements à l'honorable ministre (M. Turgeon) qui me charge de vous demander de bien vouloir venir au plus tôt à Québec."

## Une première demande abandonnée

Le 15 novembre, c'est-à-dire, au lendemain de la réunion convoquée par M. Turgeon, à Montréal, le baron de l'Epine envoyait au ministre des terres, au nom de son groupe de capitalistes belges, une demande d'option (Lettre No. 12) pour une concession de 500,000 acres de terre dans l'Abittibi :

" basée quant au prix, disait-il, sur celui que vous avez l'habitude de fixer pour les terres destinées aux colons."

Cette demande n'eut aucune suite, elle fut abandonnée après la rencontre de MM. de l'Epine et Gendron, chez le ministre, et remplacée par celle que contenait la lettre officielle du 28 novembre (Lettre No. 19), sollicitant une concession de 200,000 acres de terre pouvant éventuellement être portée à cinq cent mille. L'intervention du ministre est ici évidente et c'est à la prière même de M. Turgeon, que le baron a consenti à substituer sa demande du 28 à celle du 15 novembre. M. Turgeon l'admet d'ailleurs quand le 23 janvier, il écrit au baron (Lettre No. 34) :

" Vous savez à quelle impression j'ai obéi en la restreignant (votre demande de 500,000 acres) à 200,000 acres. On m'a dit : Il vaut mieux tâter l'opinion avec une concession moins considérable."

## Le mystérieux reparait

Le jour même où le baron faisait au ministre sa demande officielle d'une option pour une concession de 200,000 acres de terre, dans l'Abittibi, il écrivait au syndicat belge une lettre si aguilère (Lettre No. 20) qui, avant d'être expédiée, fut montrée à M. Turgeon afin de savoir si elle était conforme aux vues du ministre.

Elle fut trouvée convenable, puisqu'elle fut expédiée.

Elle disait :

" L'obligation de coloniser consiste dans l'engagement d'introduire